



Union Solidariste Universitaire

Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2016

**Rapport approuvé par le Conseil d'Administration
de l'USU du 17 mai.**

Sommaire

Synthèse	4
A. Activité et résultats.....	6
A.1 Activité.....	6
A.2 Résultats de souscription	10
A.3 Résultats des investissements.....	11
A.4 Résultats des autres activités	11
A.5 Autres informations	11
B. Système de gouvernance.....	12
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	12
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	15
B.3 Système de gestion des risques, y compris ORSA	15
B.4 Système de contrôle interne	16
B.5 Fonction audit interne.....	16
B.6 Fonction actuarielle.....	16
B.7 Sous-traitance.....	17
B.8 Autres informations	17
C. Profil de risque.....	18
C.1 Risque de souscription	19
C.2 Risque de marché	20
C.3 Risque de crédit.....	22
C.4 Risque de liquidité	22
C.5 Risque opérationnel	23
C.6 Autres risques.....	23
C.7 Autres informations	23
D. Valorisation à des fins de solvabilité	24
D.1 Actifs.....	25
D.2 Provisions techniques.....	26
D.3 Autres passifs	27
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	28
D.5 Autres informations	28
E. Gestion du capital.....	29
E.1 Fonds propres.....	29
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	30
E.3 Utilisation du sous module action fondé sur la durée	31

E.4	Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	31
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	32
E.6	Autres informations	32

Synthèse

Activité et résultats :

L'Union Solidariste Universitaire (USU) est une structure mutualiste visant à offrir aux personnels de l'Education Nationale des couvertures responsabilité civile, protection juridique, assistance et contre les dommages corporels.

L'essentiel de son activité consiste en un contrat dit OME (Offre Métiers de l'Education), en coassurance à 50% avec la MAIF.

Sur l'exercice 2016, l'USU affiche 5 291 k€ de cotisations, pour un résultat de 177 k€. Ce résultat se décompose comme suit :

- Un résultat technique de 42 k€
- Un résultat de placements de 220 k€
- D'autres éléments de résultats pour – 86 k€

Gouvernance :

L'USU a mis en place une gouvernance conforme aux exigences de Solvabilité 2. Cette gouvernance s'appuie notamment sur :

- Le Conseil d'Administration
- Un Comité de Direction, issu du Conseil, qui assure le pilotage de la structure
- Les Dirigeants effectifs
- Les responsables de fonctions clés

Profil de risques :

L'USU a mis en place une démarche de cartographie de ses risques. Cet exercice amène à constater le caractère peu risqué du profil de la mutuelle.

- L'USU affiche un ratio sinistres sur cotisations en amélioration sur les derniers exercices. Par ailleurs, du fait des garanties offertes, le risque de survenance d'un sinistre grave apparaît très faible.
- L'USU pratique une stratégie de provisionnement prudente, qui limite le risque de réalisation d'un mali.
- L'USU pratique une gestion d'actifs prudente, qui vise à limiter les risques de moins-values en cas de crise des marchés financiers.

Valorisation :

L'USU a établi son bilan prudentiel conformément aux textes réglementaires en vigueur. Les méthodologies utilisées sont stables par rapport à celles retenues l'an passé.

Gestion du capital :

Au 31/12/2016, l'USU affiche des fonds propres de 15 494 k€ au bilan prudentiel.

Les exigences de capital sont de 4 646 k€ pour le capital de solvabilité requis (SCR) et de 2 500 k€ pour le minimum de capital requis. L'USU couvre donc 3.34 fois son SCR et 6.20 fois son MCR.

A. Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1 Principes généraux

L'USU est un organisme régi par le Code des Assurances, créé en 1909, qui dispose des agréments administratifs suivants :

- branche 1 : Accidents et Maladies professionnelles (depuis le 28 décembre 1953),
- branche 13 : Responsabilité Civile Générale (depuis le 28 décembre 1953),
- branche 17 : Protection Juridique (depuis le 28 décembre 1953),
- branche 18 : Assistance (depuis le 28 décembre 1992).

La totalité de l'activité de l'USU est réalisée en France. Les lignes d'activité couvertes sont les suivantes :

- Assurances des accidents professionnels
- Responsabilité civile
- Protection juridique
- Assistance

L'activité de l'USU se résume aux opérations suivantes :

- le contrat de coassurance mis en place en 2008 et partagé avec la MAIF dit « Offre Métiers de l'Education » (OME) ;
- les autres contrats, hors coassurance, dit « USU ».

Les dossiers issus du partenariat « OME » représentent 95% de l'activité économique de l'USU.

A.1.2 Produits et garanties

A.1.2.1 Contrat de coassurance « OME »

Le contrat de coassurance USU-MAIF propose 4 types de garanties :

- Les garanties de protection et d'accompagnement juridique professionnels par :
 - Les Informations et renseignements juridiques personnalisés,
 - La Protection juridique professionnelle aux assurés lorsqu'ils sont victimes d'un événement relevant de leur activité professionnelle comme :
 - les insultes, menaces, outrages et diffamation ;
 - les accusations mensongères et autres mises en cause se rapportant à l'exercice de leur profession ;
 - le harcèlement ;
 - l'aide à la reconnaissance du caractère professionnel d'une maladie ou d'un accident ;
 - la dégradation de leurs biens.

- Le recours : La garantie s'applique lorsque qu'il y a un dommage corporel résultant d'un événement garanti et qui engage la responsabilité d'un tiers. Le Contrat « OME » prévoit la prise en charge des honoraires d'avocats conformément au barème « plafond de remboursement des honoraires d'avocats » figurant dans les Conditions Générales. Le plafond global d'honoraires d'avocats ne peut excéder le montant en vigueur à la date de l'événement. La garantie « Informations et renseignements juridiques » personnalisés n'occasionne pas d'honoraires d'avocats.
- La garantie responsabilité civile / Défense professionnelle
- La garantie protection corporelle professionnelle intégrant les prestations prévues en cas de :
 - blessures accidentelles ou de maladies professionnelles,
 - décès à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnels.
- L'assistance en cas de déplacement : cette garantie est mise en œuvre par Inter Mutuelles Assistance.

A.1.2.2 Autres contrats USU

Les autres contrats recouvrent ;

- La gestion des sinistres antérieurs à la mise en place de l'OME
- Un contrat spécifique pour les territoires de Guyane et de Polynésie
- Un contrat collectif commun, en partenariat avec la MAE, qui couvre les personnes extérieures intervenant ponctuellement dans les établissements scolaires et pour les activités post et péri scolaires.

A.1.3 Perspectives

L'USU s'est positionnée historiquement sur le marché de la protection professionnelle des personnels d'éducation des établissements de l'enseignement public. Depuis 2008, elle s'est rapprochée de la MAIF pour créer un contrat de coassurance à parité avec la MAIF, partenaire historique également bien implanté sur le même champ de mutualisation. Le Conseil d'administration de l'USU est composé quasi exclusivement de représentants de catégories issues de ce champ de mutualisation. Elle fonctionne en relation étroite avec la Fédération des Autonomes de Solidarité qui regroupe cent associations départementales, et dont la vocation est d'apporter aux adhérents communs des conseils généraux, de l'information et des formations sur les pratiques professionnelles du métier orientées vers la connaissance du droit, et un soutien moral en complément de la prise en charge assurantielle des sinistres déclarés par les adhérents auprès de l'USU ou de la MAIF. Ces 2 axes d'intervention qui relèvent du champ assurantiel et/ou du champ associatif sont complémentaires et sont clairement distingués du point de vue de leur mise en œuvre.

En termes de volume, avec un sociétariat de l'ordre de 480 000 adhérents et une croissance annuelle d'environ 5 000 adhérents - sociétaires sur les 4 dernières années, l'USU demeure attractive dans un environnement concurrentiel qui s'affirme depuis quelques années mais qui ne semble pas affecter l'attractivité de la mutuelle et du partenariat qu'elle a construit avec la MAIF.

Toutefois, au regard de la modicité du chiffre d'affaire de l'USU (environ 5 M€) et des évolutions de la réglementation assurantielle imposées par l'entrée dans le régime Solvabilité 2,

le Conseil d'administration a anticipé les évolutions futures devenues très contraignantes pour les petites mutuelles pour se rapprocher plus fortement de la MAIF, ayant bien perçu que l'intérêt des sociétaires serait mieux garanti et à un coût moindre en construisant avec la MAIF un partenariat renouvelé.

Passé du stade de projet, à celui de sa construction, le principe d'un rapprochement plus fort avec la MAIF a été validé par l'Assemblée générale de l'USU de juin 2016

A.1.4 Chiffres clés

A.1.4.1 Nombre d'adhérents

Le nombre d'adhérents de l'USU a évolué de la manière suivante sur les trois dernières années :

NOMBRE D'ASSURES	N	N-1	N-2
USU (ASL 973 ET 987)	1 450	836	1 256
OME	474 792	461 356	454 919
Total	476 242	462 192	456 175
CONTRAT COLLECTIF COMMUN (NBRE DE CLASSES)	35 611	37 388	37 911

Le nombre d'adhérents du périmètre OME croît chaque année légèrement.

A.1.4.2 Bilan synthétique

Le bilan synthétique de l'USU sur ces deux dernières années s'établit de la manière suivante (chiffres en milliers d'euros) :

Bilan issu des comptes :

ACTIF	2016	2015	PASSIF	2016	2015
Placements	16 803	16 513	Fonds propres	11 497	11 321
Provisions cédées	90	255	Provisions techniques	6 019	6 117
Trésorerie	450	382	Autres passifs	1 437	1 493
Autres actifs	1 610	1 780	Impôts différés	-	-
TOTAL	18 953	18 930	TOTAL	18 953	18 930

Bilan prudentiel :

ACTIF	2016	2015	PASSIF	2016	2015
Placements	22 534	22 122	Fonds propres	15 494	15 602
Provisions cédées	- 115	- 137	Provisions techniques	6 077	5 771
Trésorerie	450	382	Autres passifs	1 461	1 518
Autres actifs	1 923	2 072	Impôts différés	1 760	1 547
TOTAL	24 793	24 439	TOTAL	24 793	24 438

A.1.4.3 Compte de résultat synthétique

Le compte de résultat synthétique de l'USU sur ces deux dernières années s'établit de la manière suivante (chiffres en milliers d'euros) :

	2 016	2 015
Cotisations nettes de réassurance	5 291	5 171
Produits des placements alloués	121	109
Autres produits techniques	0	0
Sous-total A	5 412	5 281
Charge des sinistres	3 008	3 037
Frais d'acquisitions et d'administration	2 362	2 207
Autres charge techniques	0	0
Sous- total B	5 370	5 245
Résultat technique A-B	42	36

	2 016	2 015
Produits des placements	712	710
Charge des placements	371	426
Produits des placements transférés	121	109
Résultat de placements	220	175
Autres produits non techniques	8	4
Autres charges non techniques	-	-
Résultat exceptionnel	2	3
Impôts sur les sociétés	97	59
Résultat autres	-86	-51
Résultat	177	160

A.1.4.4 Indicateurs clés

Les tableaux ci-après résument, pour les deux derniers exercices comptables les chiffres et ratios clés de l'USU.

CHIFFRES CLES (K€)	2 016	2 015
Fonds propres prudentiels	15 494	15 602
Exigence de capital (SCR)	4 646	4 983
Résultat	177	160
Cotisations nettes de réassurance	5 291	5 171

RATIOS CLES (%)	2 016	2 014
Frais/Cotisations	45%	43%
Sinistres/cotisations	56%	61%

A.2 Résultats de souscription

A.2.1 Résultat technique 2016 :

Au titre de l'exercice écoulé, l'USU constate un résultat technique de 42 k€, contre 36 k€ l'an passé.

(en K€)	Résultat technique 2016	Résultat technique 2015
Primes acquises	5 497	5 420
Charge de sinistres (y/c frais de gestion)	3 008	3 037
A - Solde de souscription	2 488	2 383
Frais d'acquisitions	337	344
Frais d'administration	1 142	1 099
Autres produits et charges techniques	883	768
B - Charges de gestion	2 362	2 212
C - Produits des placements alloués	121	109
Primes cédées	206	249
Sinistres cédés	-	-
Commissions de réassurance	-	5
D - Solde de réassurance	206	244
Résultat technique (A-B+C-D)	42	36

A.2.2 Décomposition du résultat par ligne d'activité :

Le détail par ligne d'activité est précisé ci-dessous.

(en K€)	Accidents du travail	Responsabilité civile	Protection juridique	Assistance	TOTAL
Primes acquises	3 965	616	751	165	5 496
Charge de sinistres (y/c frais de gestion)	2 082	324	436	1	2 843
A - Solde de souscription	1 883	292	314	164	2 653
Frais d'acquisitions	243	38	46	10	337
Frais d'administration	824	123	156	34	1 137
Autres produits et charges techniques	613	64	125	2	804
B - Charges de gestion	1 680	274	397	11	2 362
C - Produits des placements alloués	86	14	21	0	121
Primes cédées	147	58	-	-	205
Sinistres cédés	- 165	-	-	-	- 165
Commissions de réassurance	-	-	-	-	-
D - Solde de réassurance	312	58	-	-	370
Résultat technique (A-B+C-D)	- 23	- 26	- 62	153	42

A.3 Résultats des investissements

Le résultat des placements s'élève à 220k€, contre 175 k€ l'an passé.

	Résultat 2016	Résultat 2015	Variation 2016/2015
Résultat courant	589	548	42
Plus-values réalisées	123	163	- 40
Charge de placements	371	426	- 55
Total résultat de placements	341	284	57
Placements transférés au compte technique	121	109	12
Total résultat des placements nets des placements transférés	220	175	46

La performance des placements de l'USU vient principalement des biens immobiliers.

Les placements sont confiés à un prestataire, et font l'objet d'un mandat de gestion. Le choix de l'USU est de retenir un profil de risque « prudent », permettant une exposition limitée aux risques de marché

Les immeubles de placements correspondent à un patrimoine historique de l'USU, et sont gérés dans une optique de détention à très long terme.

A.4 Résultats des autres activités

Le résultat est le suivant :

en K€	2 016
Autres produits et charges non techniques	8
Résultat exceptionnel	2
IS	- 97

A.5 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à remonter dans le cadre de cet exercice.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Principes généraux

B.1.1.1 Organisation de la gouvernance

Le système de gouvernance en place repose sur plusieurs cercles qui se veulent opérationnels et se contrôlent mutuellement

- un Conseil d'Administration,
- deux dirigeants effectifs,
- un Comité d'Audit
- un Comité de Direction qui intègre les 4 fonctions clés,
- des commissions et groupes de travail sous contrôle du Conseil d'Administration.

B.1.1.2 Conseil d'Administration

Le Conseil est composé de dix membres : neuf élus des sociétaires et un administrateur élu par le personnel de l'USU. Il est réuni par le Président tous les deux mois pour décider des orientations, veiller au bon déroulement des travaux conduits dans le respect des choix stratégiques et évaluer les résultats obtenus.

Depuis la modification statutaire décidée par l'Assemblée Générale de 2014, l'USU réunit ses sociétaires par département (ou territoire). Ces Assemblées Territoriales sont initiées par le Conseil d'Administration de la Mutuelle et sont animées par les Mandataires désignés par lui et préparés à cette tâche par la remise d'un document guide.

C'est à l'occasion de ces Assemblées Territoriales que sont désignés les « Délégués des territoires » à l'Assemblée Générale de la Mutuelle. Celle-ci est donc composée de sociétaires désignés par leurs pairs.

Le Conseil d'Administration se renouvelle par tiers toutes les années impaires.

De par une origine professionnelle assez éloignée du monde de l'assurance, les administrateurs de l'USU ont développé des compétences propres à ce domaine en se tenant régulièrement informés des évolutions de la réglementation et notamment en intégrant les exigences de la directive Solvabilité 2. Cela s'est opéré en s'appuyant principalement sur des prestataires extérieurs ou des partenaires au travers de séquences d'information et de formations propres au domaine de l'assurance et que l'on retrouve aujourd'hui au travers des domaines relevant des fonctions clés : mécanismes économiques et financiers, gestion des risques, gouvernance, audit interne, conformité.

B.1.1.3 Dirigeants effectifs

L'USU a désigné deux dirigeants effectifs, un Directeur Général de la Mutuelle et un Directeur Technique. Ils assurent la cohérence des différentes composantes du projet politique et du fonctionnement de la Mutuelle

B.1.1.4 Comité d'audit

Le Comité est présidé par le responsable de la fonction clé « Audit interne ». Le Comité a en charge la revue :

- Des comptes annuels
- Des travaux réalisés dans le cadre des processus existant au sein de l'USU
- Le suivi des travaux réalisés par le commissaire aux Comptes

Le Comité restitue au Conseil d'Administration une synthèse de ses travaux.

En 2016, le Comité d'audit a également audité le rapport actuariel. Il s'est également réuni pour affiner le plan d'audit dont restitution des travaux à réaliser qui y sont mentionnés sera faite en 2017 à lui-même et au Conseil d'administration.

B.1.1.5 Comité de Direction

Le Comité dit « de Direction » (8 personnes) est l'organe chargé de la conduite opérationnelle des décisions du Conseil d'administration auquel il rend compte à chaque réunion du Conseil. Il est composé des deux dirigeants effectifs, de deux administrateurs élus par le Conseil d'administration et des trois responsables des fonctions clés:

- Le premier, responsable de la fonction actuarielle, dédié plus particulièrement aux différents aspects économiques comptables et Solvabilité 2, en relation avec le comptable de l'USU, un cabinet d'actuaire en charge d'aider l'USU dans l'élaboration de ses documentations
- le deuxième dit « Responsable de la gestion des risques » et de l'« Audit interne » (les actions d'audit étant externalisées), couvre cet éventail assez large dans le cadre d'une mission qui lui est dévolue par le Conseil d'administration ; il rend compte régulièrement au Conseil d'administration des travaux effectués dans le cadre de cette mission.
- le troisième dit « Responsable de la vérification de la Conformité » dont le périmètre est en cours de déploiement et sera précisé pour l'exercice 2017.

B.1.2 Comités et Commissions

Mis en place par le Conseil d'Administration soit à partir d'obligations réglementaires soit pour structurer les travaux répondants aux orientations stratégiques de l'USU, différents comités, commissions ou groupes de travail fonctionnent sous la responsabilité d'administrateurs ou de personnels d'encadrement. Les personnes physiques que l'on retrouve au sein de ces différentes instances sont issues essentiellement du Comité de direction. Les compétences externes sont apportées par les cabinets d'experts qui accompagnent les travaux de ces instances.

Les conclusions des travaux sont rapportées au Comité de direction et/ou au Conseil d'Administration selon le niveau d'exécution et le mandat donné.

B.1.2.1 Le groupe « Finances »

Piloté par l'administrateur désigné par le Conseil d'Administration à la fonction actuarielle, il est composé entre autre, du comptable pour la partie analytique des charges. Le Commissaire aux Comptes peut être invité pour exprimer une opinion sur les travaux réalisés.

B.1.2.2 Le Comité de placement

Composé du Trésorier, du comptable de l'USU, et d'un représentant du Comité d'audit, il suit la gestion des placements de l'USU en relation avec les sociétés mandataires.

B.1.2.3 Le Comité de réassurance

Le comité est chargé du suivi des traités de réassurance souscrits dans le cadre de l'atténuation des sinistres exceptionnels relatifs aux risques RC et Accidents corporels. Il est composé du responsable du Trésorier, du comptable et s'adjoint un membre du Comité d'audit.

B.1.2.4 Le groupe de travail « Gestion des risques »

Ce groupe de travail est placé sous la responsabilité de l'administrateur désigné par le Conseil d'Administration au titre de la fonction clé. Il associe, outre des administrateurs, des cabinets d'experts. Les travaux qui lui sont dévolus distinguent :

- la supervision de l'ORSA
- la révision annuelle de la cartographie des risques ;
- réalisation des travaux dans le cadre du rapport actuariel sous l'égide du responsable de la fonction actuarielle ;
- la rédaction et le suivi des « politiques écrites »

B.1.2.5 Le groupe de travail « Audit interne »

Ce groupe de travail est placé sous la responsabilité de l'administrateur désigné par le Conseil d'Administration au titre de la fonction clé. Les travaux de l'audit interne sont régulièrement présentés au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.

B.1.2.6 Le Comité de vérification de la Conformité

Il est piloté par un administrateur désigné par le Conseil d'Administration au titre de la fonction clé. Les premiers travaux réalisés en 2016 (charte de conformité, plan de conformité, politique écrite de la conformité) sont amenés à se structurer plus fortement en 2017.

Ce Comité est composé de membres permanents auxquels peuvent s'ajouter des membres associés selon les besoins.

B.1.2.7 Groupes de travail dédiés

Le Conseil d'administration a mis en place des groupes de travail pour prendre en charge des dossiers spécifiques :

- Le Groupe Communication, qui travaille en étroite collaboration avec une agence de communication
- Des Comités liés au partenariat MAIF/USU.
 - Le Comité de pilotage, en charge du suivi du partenariat avec la MAIF sur l'offre métiers de l'éducation. Il vise à arbitrer et à décider les actions proposées par les autres groupes de travail.
 - Divers groupes de travail traitant les aspects techniques du partenariat : gestion des sinistres, communication et informatique.

B.1.3 Principes de rémunération

Les statuts de l'USU précisent que les fonctions d'Administrateur soient gratuites. Cependant le Conseil d'Administration peut décider d'allouer des indemnités à ses membres, dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

Un Comité de Rémunération, conduit par un administrateur de la Mutuelle, propose une politique d'attribution de ces indemnités au Conseil d'Administration. Celle-ci est validée par l'Assemblée Générale annuelle.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Afin de répondre aux exigences de l'article 42 de la Directive 2009/13/CE, portant sur la compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés, une liste de personnes habilitées à occuper ces fonctions a été établie. Le formulaire de nomination ou de renouvellement des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés est communiqué à l'autorité de contrôle, et mis à jour ultérieurement le cas échéant.

Par ailleurs, pour tout nouvel administrateur élu au Conseil d'administration de l'USU, il est demandé à celui-ci un extrait de casier judiciaire vierge afin de vérifier l'honorabilité de l'élu, et ceci conformément à l'article 43 de la Directive. Les titulaires des fonctions clés et les 2 dirigeants effectifs ont fourni un extrait de leur casier judiciaire dans le dossier transmis à l'Autorité de contrôle.

B.3 Système de gestion des risques, y compris ORSA

B.3.1 Analyse des risques de l'USU

Depuis 2010, l'USU a réalisé des travaux de cartographie des processus, puis de cartographie des risques. Ces travaux ont notamment permis d'identifier les risques majeurs pour l'USU, et de définir des plans d'atténuation destinés à réduire leur impact sur la structure.

Ces travaux ont été menés dans le cadre du Groupe de travail « Gestion des risques », qui réunit à la fois des administrateurs et des opérationnels de l'USU (cf. paragraphe B.1).

L'ensemble de ces risques est suivi dans le cadre du Comité de Direction de l'USU, mais également du Conseil d'Administration. Les analyses menées sont remises à jour annuellement dans le cadre de l'ORSA.

B.3.2 Description du processus ORSA

L'exercice ORSA de l'USU est piloté par le Conseil d'Administration, et mis en œuvre par le Comité de Direction, en lien avec les équipes opérationnelles de l'USU et un cabinet d'actuariat conseil. Cette mise en œuvre se traduit notamment par la tenue de réunions régulières sur le sujet, destinées à réaliser des points d'avancement, mais également à analyser les résultats obtenus et à définir les prochaines étapes.

Le Comité de Direction analyse l'ensemble des résultats intermédiaires de l'ORSA, et définit les scénarios stressés à analyser pour présentation au Conseil d'Administration. Ces travaux sont menés en coordination par la fonction de gestion des risques et la fonction actuarielle.

Un rapport ORSA est ensuite rédigé, synthétisant l'ensemble des résultats obtenus. Ce rapport est ensuite présenté et validé par le Conseil d'Administration de l'USU.

Il est prévu qu'il sera revu à l'occasion d'un changement significatif des risques ou de la solvabilité de la mutuelle.

B.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de l'USU est le corollaire du système de gouvernance mis en place par le Conseil d'administration. Il s'articule autour des comités, commissions et groupe de travail décrits en B1 chacun ayant à charge de conduire la politique définie par le Conseil d'Administration sur son domaine de compétence.

Chaque Comité ou commission est placé sous la présidence d'un administrateur et s'adjoint les personnels techniques de l'USU, et le cas échéant d'experts.

Le contrôle interne porte sur les processus des champs stratégique, opérationnel et support. Pour les aspects récurrents du contrôle interne ciblant plus spécifiquement les processus opérationnels et support, ils distinguent :

- Le traitement des données et la sécurisation du SI
- La gestion des sinistres
- Moyens et fréquence de paiement des sinistres
- Le reporting
- Les procédures « Achat » et « règlement des frais

Pour l'ensemble des processus décrit ci-dessus, une attention est portée au regard des dispositions réglementaires qui encadrent ces processus. Le Comité de vérification de la conformité travaille en étroite collaboration avec la gestion des risques sur ces processus et s'alimente des évolutions de la réglementation par les canaux professionnels (FFA) et institutionnels (ACPR).

B.5 Fonction audit interne

Dans le cas de l'audit interne, le Comité d'audit entend annuellement le rapport sur l'évaluation des procédures mises en place, qui est ensuite restitué au Conseil d'Administration.

Il a été désigné par le Conseil d'administration avec la responsabilité d'assurer la supervision des travaux définis dans le plan d'audit annuel dévolus dans leur réalisation à une société d'audit externe.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est placée sous la responsabilité du Trésorier de l'USU. Les études techniques ont été menées par l'actuaire conseil de l'USU.

Le groupe de travail « gestion des risques » a permis de cadrer les travaux, d'analyser les résultats et de valider les différentes sections du rapport actuariel, en amont de sa présentation au Conseil d'Administration.

Les travaux menés dans le cadre de la fonction actuarielle en 2016 incluent :

- Une analyse de la politique de souscription. Une étude du portefeuille a été menée pour estimer les caractéristiques et les évolutions de la population assurée par l'USU. Une étude a également été réalisée pour s'assurer du bon équilibre technique de l'USU, y compris après prise en compte des évolutions tarifaires 2017.
- Une analyse du programme de réassurance. Les travaux ont consisté à étudier le profil de risque de l'USU, et à s'assurer que toutes les sources de risques de pointes ont bien été couvertes. Des scénarios de stress ont été mis en œuvre pour tester la solidité des couvertures.
- Une analyse des méthodes de provisionnement qui a permis de s'assurer du caractère prudent des provisions inscrites au bilan, ainsi qu'une estimation du niveau d'incertitude.
- Une cartographie des systèmes d'information et des flux de données nécessaires pour le calcul des provisions.

B.7 Sous-traitance

La délégation de travaux à des prestataires extérieurs fait l'objet d'une politique écrite dont on reprend les principaux éléments. L'USU a fait le choix d'externaliser plusieurs fonctions importantes. Cette externalisation peut prendre deux formes :

- La MAIF, apériteur du contrat OME. Bien que la MAIF ne soit pas *stricto sensu* un sous-traitant de l'USU, elle assume pour compte commun plusieurs fonctions importantes. Le fonctionnement de ces activités est donc abordé ci-dessous ;
- L'USU a par ailleurs recours à plusieurs sous-traitants.

Le choix de déléguer ces fonctions se justifie par la taille de l'USU et le faible niveau de risque porté, en application du principe de proportionnalité. Il permet à l'USU de bénéficier de l'apport de la technostructure de la MAIF, ainsi que de l'expertise d'intervenants externes.

Dans tous les cas, l'USU s'assure de posséder une bonne compréhension des tâches sous-traitées, et met en place des instances de suivi permettant de s'assurer de la bonne exécution des tâches par le sous-traitant.

B.8 Autres informations

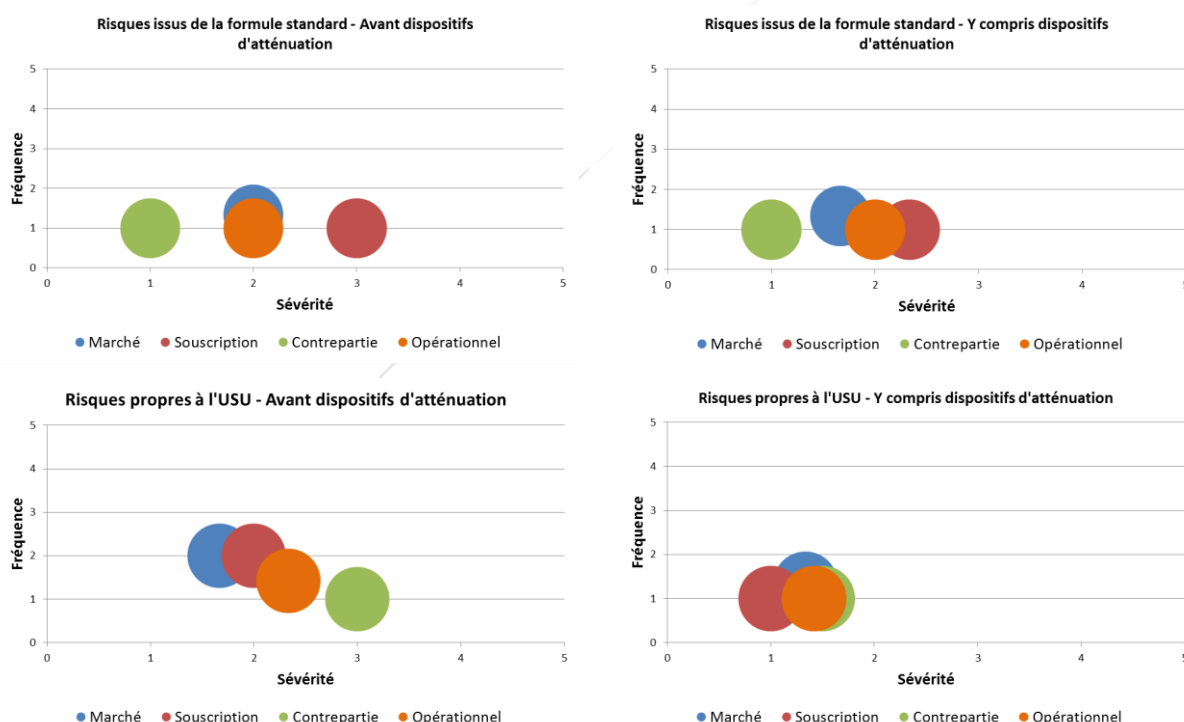
Aucune autre information particulière n'est à remonter dans le cadre de cet exercice.

C. Profil de risque

L'USU réalise un suivi régulier de son profil de risques. Ce suivi est mené notamment via la mise à jour de la cartographie des risques, réalisée une fois par an dans le cadre de l'ORSA. Les principales catégories de risques retenues sont :

- Les risques de souscription, couvrant toutes les sources d'incertitudes liées à l'activité d'assurance proprement dite.
- Les risques de marché, couvrant toutes les sources de pertes potentielles liées aux placements de l'USU et aux évolutions des marchés financiers et immobiliers.
- Les risques de crédit, correspondant aux pertes susceptibles de survenir du fait du non-remboursement par des tiers des montants.
- Les risques de liquidité.
- Les risques opérationnels, liés à des défaillances de processus, de systèmes d'information ou à des risques stratégiques.

Les travaux de cartographie ont permis de lister les principaux risques. Pour chacun une fréquence et une sévérité ont été estimées (sur une échelle de 0 à 4), avant et après prise en compte des dispositifs d'atténuation. Une distinction a par ailleurs été réalisée entre les risques couverts par la formule standard, et ceux spécifiques au profil de l'USU. Les graphiques ci-dessous repris du dernier rapport ORSA présentent la synthèse des résultats.



Les risques dominants sont les risques de souscription, et dans une moindre mesure les risques opérationnels (notamment les risques stratégiques).

Une analyse détaillée de chacune des catégories de risques est menée, visant à déterminer :

- Les principaux risques identifiés.
- L'exposition à ces risques.
- Les principales concentrations de risques.

- Les éléments d'atténuation mis en place.
- Les évolutions prévisibles à moyen terme.
- Des analyses de sensibilités.

C.1 Risque de souscription

C.1.1 Cartographie des risques de souscription

Les principaux risques identifiés sont ceux relatifs à une dégradation de la sinistralité future ou des provisions.

Le risque de survenance d'un événement catastrophique est majeur dans l'absolu, mais très fortement réduit par la réassurance. Le risque de dérive des frais est limité par le partenariat de coassurance avec la MAIF et les échanges réguliers entre les deux mutuelles.

C.1.2 Exposition aux principaux risques de souscription

C.1.2.1 Risques liés à la volatilité de la sinistralité et aux événements catastrophiques

Risque lié à une déviation de la sinistralité :

Le ratio S/P de l'USU a connu une amélioration sur la période 2010-2012, puis s'est stabilisé entre 60% et 70%, niveau cohérent avec les niveaux de marché. Aucun pic majeur de sinistralité n'est apparu. L'historique de sinistralité ne fait pas apparaître de volatilité excessive.

Risque lié à la survenance d'un sinistre majeur :

L'USU est peu soumise aux sinistres majeurs. Sur les cinq dernières années, seuls 17 sinistres ont dépassé 100 k€. En cas de survenance d'un sinistre majeur, l'USU est protégée par des traités de réassurance en excédent de sinistres.

Risque de cumul :

L'USU pourrait être soumise à un phénomène de cumul, un fait générateur unique engendrant un grand nombre de sinistres corporels. Ce type de scénario, bien que possible, apparaît peu probable et ne s'est jusqu'ici pas réalisé.

Pour faire face à ce risque, l'USU a souscrit un traité en excédent de sinistre par événement.

C.1.2.2 Risques liés à la volatilité des provisions

A la date d'arrêté, les provisions pour sinistres à payer (hors frais) s'élèvent à 4,6 M€. L'USU est donc en théorie exposée au risque de mali. Ce risque est néanmoins très limité, du fait :

- D'une politique de provisionnement conservatrice, qui permet à la mutuelle d'apparaître en boni dans la grande majorité des cas.

- Du déroulement relativement rapide des sinistres de l'USU (duration de 4,4 ans). Le volume des provisions est ainsi limité (de l'ordre de 90% des cotisations).

C.1.3 Dispositifs d'atténuation

L'USU assure un suivi en continu de son équilibre technique. Ce suivi est assuré notamment via :

- Des échanges réguliers avec le coassureur MAIF.
- Des audits internes.

Sur la base de ces analyses, le Conseil d'Administration préconise des augmentations tarifaires. Pour mémoire, l'objectif de l'USU est de viser un résultat technique équilibré.

Par ailleurs, le recours à la réassurance (excédent de sinistre en corporel notamment) permet de réduire fortement la volatilité de la sinistralité, et constitue donc un élément d'atténuation clé du risque de souscription.

C.2 Risque de marché

C.2.1 Description du portefeuille de placements

Au 31/12/2016, les placements représentent 22,5 M€, composés de :

- des obligations en direct;
- des parts de fonds d'investissement ;
- des immeubles d'exploitation et de placement.

Le portefeuille est investi dans une optique prudente, l'USU ne souhaitant pas s'exposer de façon excessive au risque de marché.

- Les titres obligataires, offrant un rendement fiable, sont privilégiés et représentent la moitié du portefeuille ;
- Le portefeuille immobilier, patrimoine historique de la mutuelle, représente un tiers des placements, géré dans une optique de détention à long terme ;
- Les actions et assimilés ne représentent que 10% des placements.

C.2.2 Cartographie des risques de marché

Les principaux risques de marché se situent au niveau des pertes liés aux immeubles de placements (baisse des marchés immobiliers ou vacance des locaux), et de la baisse des marchés actions. L'USU est par ailleurs exposée aux risques de crise de crédit et au risque de hausse des taux d'intérêts.

C.2.3 Exposition aux principaux risques de marché

C.2.3.1 Risque de chute des marchés immobiliers ou de vacances des locaux

L'USU détient en propre trois immeubles ou appartements, ainsi que des parts de SCPI. Ces actifs totalisent 33% des placements de la mutuelle.

Bien que l'exposition au risque immobilier soit importante, le risque apparaît néanmoins limité :

- Les immeubles correspondent à un patrimoine historique de la mutuelle, et sont gérés dans une optique de détention à très long terme. L'USU ne cherche pas à réaliser les plus-values latentes, et est donc largement protégée des fluctuations du marché immobilier ;
- Les trois immeubles sont des biens de standing parisiens, de type Haussmannien. La valeur de ce type de bien apparaît très stable dans le temps.

Par conséquent, l'USU considère que le risque principal lié à ces investissements est un risque de baisse des loyers ou d'inoccupation des locaux.

C.2.3.2 Risque de chute des marchés actions

Les actifs sensibles au risque action totalisent 2,3 M€ soit 10% du portefeuille. Ces titres incluent essentiellement des actions, et à la marge des obligations convertibles et des options et futures.

Le portefeuille d'action est fortement diversifié. Le portefeuille est composé quasi exclusivement de titres cotés sur les marchés OCDE.

C.2.3.3 Principaux autres risques

Risque de crédit obligataire :

L'USU détient des titres obligataires, soit en propre, soit via des OPCVM. La gestion de taux est prudente, et l'USU privilégie les titres bien notés. Le portefeuille est globalement peu risqué (expositions aux titres à haut rendement marginale).

Risque de taux :

L'USU est exposée aux taux via son portefeuille obligataire et ses provisions.

- En cas de hausse des taux, la valeur des obligations et celles provisions baisseront, les deux effets se compensant.

- Symétriquement, en cas de baisse des taux, l'USU générerait des plus-values latentes sur ses obligations, compensées par une hausse des provisions.

Les sensibilités de l'actif et du passif sont similaires, mais le volume des obligations est deux fois supérieur à celui des provisions. A court terme, l'USU est donc soumis au risque de hausse des taux.

L'effet d'une telle hausse apparaît cependant modéré.

C.2.4 Dispositifs d'atténuation

Le contrôle du risque de marché repose notamment sur le processus de gestion d'actifs.

Le Conseil d'administration décide des orientations dans la stratégie de placements. Il est relayé par le Comité de Placements qu'il a mis en place pour fixer les limites d'investissements que devra respecter le gérant d'actifs. Ces limites sont formalisées dans un mandat de gestion.

Le Comité échange régulièrement avec le gérant pour s'assurer de la bonne tenue du portefeuille, et du respect des limites. Par ailleurs, l'USU ne souhaite pas détenir de produits dérivés. Aucune stratégie de couvertures n'est donc mise en place.

C.3 Risque de crédit

L'exposition du groupe aux risques de crédit est limitée, et sensiblement inférieure aux expositions aux risques de souscription et de marché.

Les principales contreparties incluent :

- Les banques
- Les réassureurs
- Le co-assureur
- L'Etat français

L'USU est attentive à la qualité de ses contreparties. Celles-ci disposent a minima d'une notation A.

C.4 Risque de liquidité

Le Conseil d'Administration a défini, dans le cadre du profil retenu pour les placements mobiliers, un niveau minimal de trésorerie à détenir afin de pouvoir faire face aux engagements de la mutuelle.

Dans le cadre de son allocation d'actifs, la mutuelle investit, lorsque les conditions de marché s'y prêtent, sur des actifs obligataires dont la durée est proche de celle des engagements d'assurance.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la mutuelle s'assure que les coupons obligataires détachés chaque année par le portefeuille de placements mobiliers sont suffisants pour couvrir les prestations à payer dans l'année.

C.5 Risque opérationnel

La cartographie des risques réalisée par l'USU distingue les risques opérationnels « purs » et les risques stratégiques.

- Risques opérationnels :

Les principaux risques identifiés sont ceux liés à la mauvaise exécution des processus, et aux flux de données, notamment entre l'USU et la MAIF:

- Risques stratégiques :

Les risques identifiés sont liés au partenariat fort existant avec la MAIF. Ces risques sont jugés très peu probables en termes de survenance au regard des projets communs pour les années à venir (cf. § A 1) et notamment grâce aux liens politiques très forts existants entre les deux organismes, aux valeurs partagées.

Le Conseil d'administration considère que les garanties de solidité structurelle et économique affichées par le partenaire, ajoutées à des liens politiques extrêmement forts entre la MAIF et l'USU, confortés dans un partenariat qui a montré depuis 2008 toute sa pertinence auprès du champ de prospection commun, rendent extrêmement peu probable une mise en échec de ce partenariat.

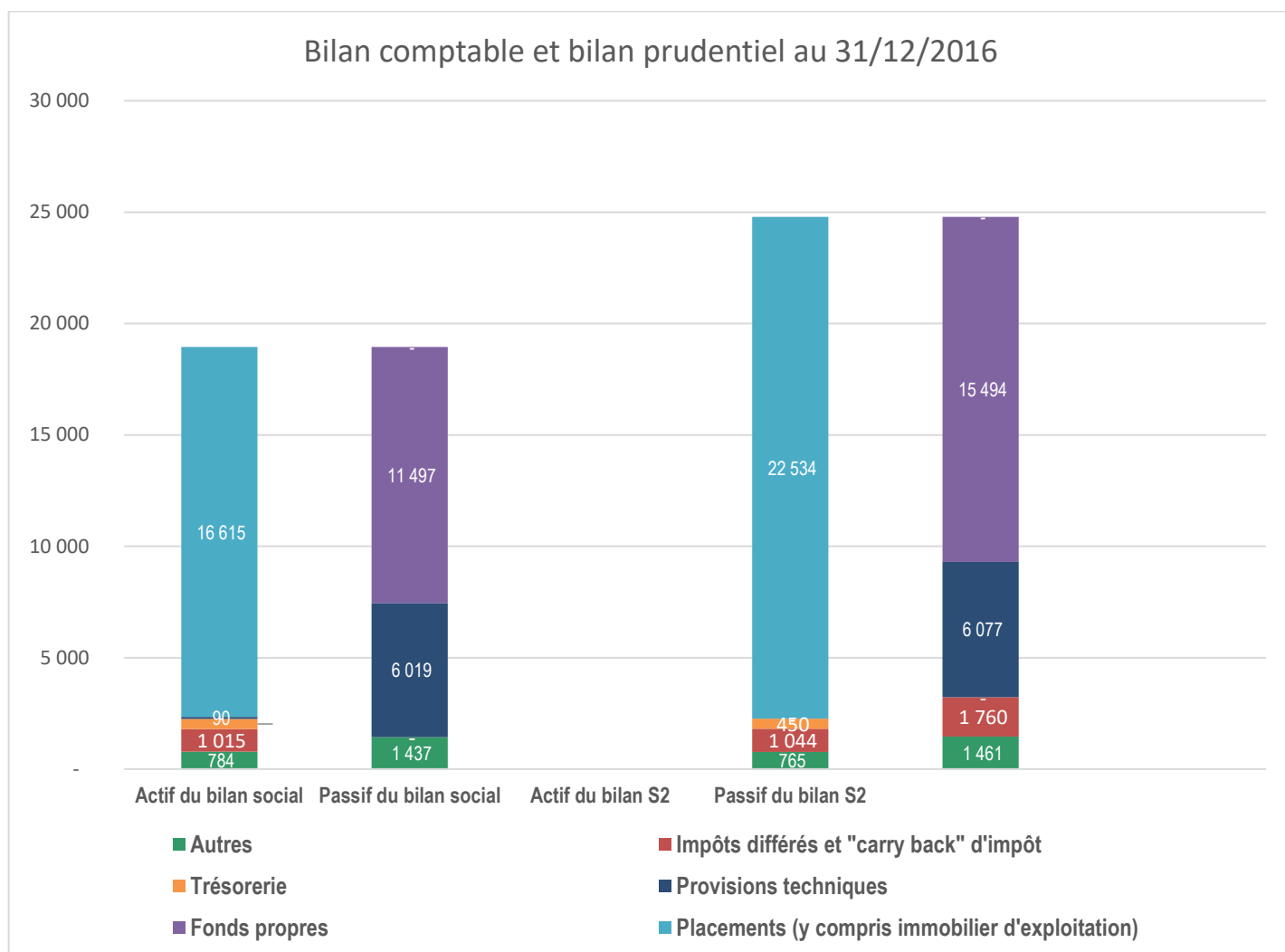
C.6 Autres risques

Aucune autre information particulière n'est à remonter dans le cadre de cet exercice.

C.7 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à remonter dans le cadre de cet exercice.

D. Valorisation à des fins de solvabilité



Le graphique ci-dessus présente une vision agrégée du bilan comptable et du bilan prudentiel au 31/12/2016. Les principaux écarts entre les deux visions correspondent :

- A la prise en compte des plus-values latentes, notamment immobilières
- A la mise en juste valeur des provisions
- A la constitution d'impôts différés sur les différents retraitements

Principaux postes de bilan :

Le bilan prudentiel de l'USU au 31/12/2016 s'établit de la manière suivante. Les méthodes de valorisation des différents postes sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous.

en K€	Bilan social	Bilan S2	Ecart
Actifs incorporels	30	-	- 30
Immobilisation incorporelles pour usage propre	1 266	1 660	394
Placements	15 314	20 869	5 555
Prêts	5	5	-
Impôts différés actifs	-	1 044	1 044
Créances nées d'opérations d'assurance	334	605	270
Autres créances	1 056	41	- 1 015
Provisions techniques cédées	90	- 115	- 205
Trésorerie et équivalent	450	450	-
Autres actifs	408	234	- 175
TOTAL ACTIF	18 953	24 793	5 840

en K€	Bilan social	Bilan S2	Ecart
Fonds propres	11 497	15 494	3 997
Provisions techniques IARD	630	874	244
Provisions techniques santé	5 389	5 204	- 185
Provisions non techniques	5	5	-
Impôts différés passifs	-	1 760	1 760
Dettes nées d'opérations d'assurance	248	248	-
Autres dettes	1 112	1 112	-
Engagements sociaux	-	60	60
Dettes nées d'obligations de crédit	-	-	-
Autres passifs	71	36	- 35
TOTAL PASSIF	18 953	24 793	5 840

D.1 Actifs

Les postes d'actifs font l'objet d'une valorisation selon les principes de Solvabilité 2.

D.1.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont annulés dans le bilan prudentiel. Ils totalisent 30 K€ dans les comptes (principalement des logiciels).

D.1.2 Placements

Les placements représentent 22.534 k€ au bilan prudentiel contre 16.615 k€ au bilan social. L'écart correspond aux plus-values latentes, notamment immobilières.

Les placements financiers (OPCVM, Actions, Obligations, etc.) ont été valorisés en valeur nette comptable dans le bilan social et à leur valeur de marché au bilan prudentiel. Les immeubles détenus en direct font quant à eux l'objet d'une expertise quinquennale (la dernière datant de décembre 2016), et d'une mise à jour annuelle de cette expertise. Dans les deux cas, les travaux sont menés par un expert indépendant reconnu.

D.1.3 Provisions techniques cédées

Les provisions cédées s'élèvent à – 115 k€ au bilan prudentiel contre 90 k€ en vision comptable.

Les provisions cédées sont établies comme la somme :

- D'une provision de sinistres, obtenue par liquidation d'un historique de sinistres graves
- D'une provision de primes, correspondant aux cotisations de réassurance de l'exercice à venir

D.1.4 Impôts différés

Un impôt différé actif de 1 044 K€ est comptabilisé au bilan prudentiel. Ce crédit correspond à :

- un carry back d'impôt, relatif aux retraitements des provisions et d'impôts sur autres charges déductibles.
- Un impôt différé actif est constaté sur les autres charges déductibles

D.1.5 Autres postes d'actif

Les autres actifs totalisent 1 234 K€ au bilan prudentiel et 1 215 K€ au bilan social. Les autres actifs sont composés principalement de créances et de comptes bancaires, de créances constatées diverses et de charges constatées d'avance. L'écart entre les valorisations sociales et prudentielles correspond à une différence de périmètre sur les charges constatées d'avance.

D.2 Provisions techniques

Les provisions inscrites au bilan au 31/12/2016 s'élèvent à 6.019 k€ dans les comptes sociaux et 6.077 k€ au bilan prudentiel. Les provisions techniques Solvabilité 2 de l'USU sont évaluées suivant la ventilation entre une meilleure estimation (best estimate) et une marge pour risque, la meilleure estimation est elle-même ventilée entre une provision de primes et une provision pour sinistres.

en K€	Provision comptable	Provision best estimate	Marge de risques
Accident du travail	5 389	4 042	
Responsabilité civile	354	- 280	
Protection juridique	276	326	
Assistance	-	- 110	
TOTAL	6 019	5 300	777

D.2.1 Ventilation des engagements

Les produits commercialisés par l'USU sont ventilés par ligne d'activité dans le cadre des travaux d'établissement du bilan prudentiel.

Les garanties sont ventilées de la manière suivante :

Garantie	Ligne d'activité
Accidents et maladies professionnels	3HNL – <i>Workers' compensation</i>
Responsabilité civile générale	8NL – Responsabilité civile générale
Protection juridique	10NL – Protection juridique
Assistance	11NL – Assistance

Par ailleurs, les engagements de l'USU peuvent être ventilés suivant deux périmètres :

- le contrat OME (« Offre Métiers de l'Éducation ») qui est commercialisé en coassurance à 50/50 avec le partenaire MAIF ;
- les contrats USU pour lesquels l'USU est assureur de l'intégralité du risque.

Les contrats OME représentent la grande majorité des engagements de l'USU. Dans le cadre des travaux d'établissement du bilan prudentiel, seul le contrat OME fait l'objet d'une estimation complète. Les contrats USU sont valorisés à hauteur de la provision pour sinistres à payer (PSAP) constituée dans les comptes sociaux.

D.2.2 Principes généraux d'évaluation

Provisions de sinistres :

Les provisions de sinistres sont déterminées par lob, suivant des méthodes actuarielles conformes aux standards de place, et notamment par la méthode de *chain ladder*.

Les frais futurs sont également provisionnés via la liquidation d'un triangle de frais.

Provision de primes :

L'ensemble des contrats commercialisés par l'USU est à échéance annuelle au 31 décembre, avec tacite reconduction. Afin de prendre en compte l'engagement de l'USU, une année de primes futures a été prise en compte dans la provision de primes.

Marges de risques :

La méthode retenue correspond à l'approche dite « Simplification 1 ». La marge pour risque découle d'une projection des SCR, conformément aux spécifications techniques de la notice ACPR relative aux provisions.

Les SCR futurs (risques opérationnels et de souscription uniquement) ont été projetés jusqu'au terme des règlements des sinistres. Par conséquent, les SCR projetés ont été calculés à fin 2016, fin 2017, fin 2018 et fin 2019, 2020 et 2021, afin d'être cohérent avec un développement supposé des sinistres de 6 ans.

Actualisation des flux futurs :

Les flux futurs sont actualisés sur la base de la courbe des taux sans risques au 31/12/2016, sans application de la correction pour volatilité.

D.3 Autres passifs

Les autres passifs pris en compte dans le bilan prudentiel de l'USU correspondent à :

- des impôts différés passifs, estimés pour prendre en compte les écarts de valorisation entre la base fiscale et le bilan prudentiel Solvabilité 2 ;

- des engagements sociaux évalués selon la norme IAS19 ;
- des autres dettes, conservées à la valeur inscrite au bilan social.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

L'USU n'a pas recours à des méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à remonter dans le cadre de cet exercice préparatoire.

E. Gestion du capital

Au 31/12/2016, l'USU respecte largement les exigences réglementaires de capital.

- Le ratio de solvabilité est de 334% (15,5 M€ de fonds propres pour 4,6 M€ de SCR) ;
- Le taux de couverture du MCR est de 620% (15,5 M€ de fonds propres éligibles pour 2,5 M€ de MCR).

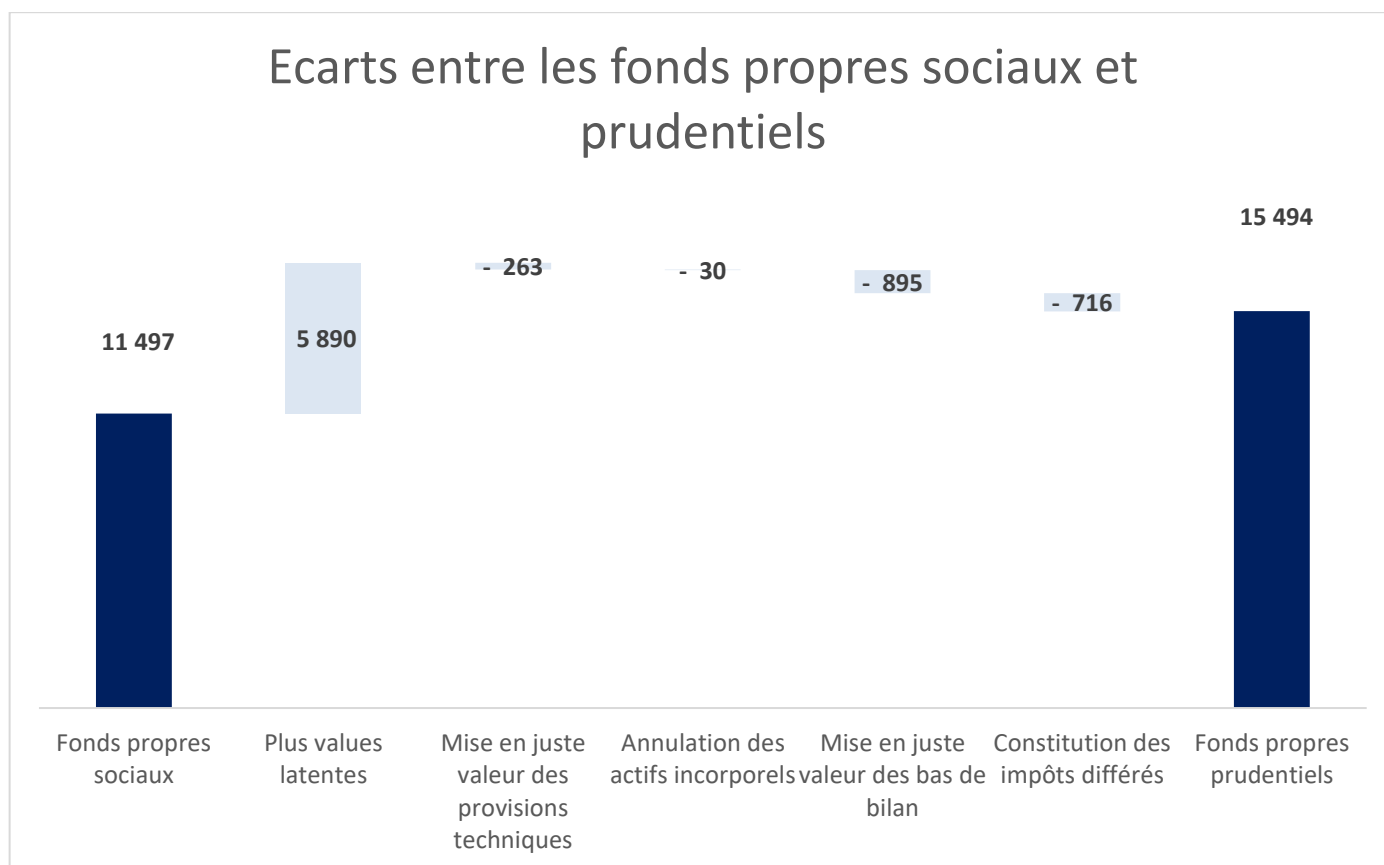
E.1 Fonds propres

Au 31/12/2016, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 15 494 K€, contre 11 497 K€ pour les fonds propres sociaux.

Les fonds propres de l'USU sont exclusivement constitués du fonds d'établissement initial, des résultats accumulés au fil des années et de la réserve de réconciliation. Aucun élément de fonds propres auxiliaires ou de dette subordonnée n'est comptabilisé au bilan.

L'ensemble des fonds propres prudentiels relève du niveau « Tier 1 non restreint ».

L'écart entre les fonds propres sociaux et prudentiels est détaillé dans le graphique ci-dessous :



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis de l'USU est évalué sur les principes de la formule standard de Solvabilité 2. Aucun paramètre spécifique n'est utilisé dans le cadre des évaluations.

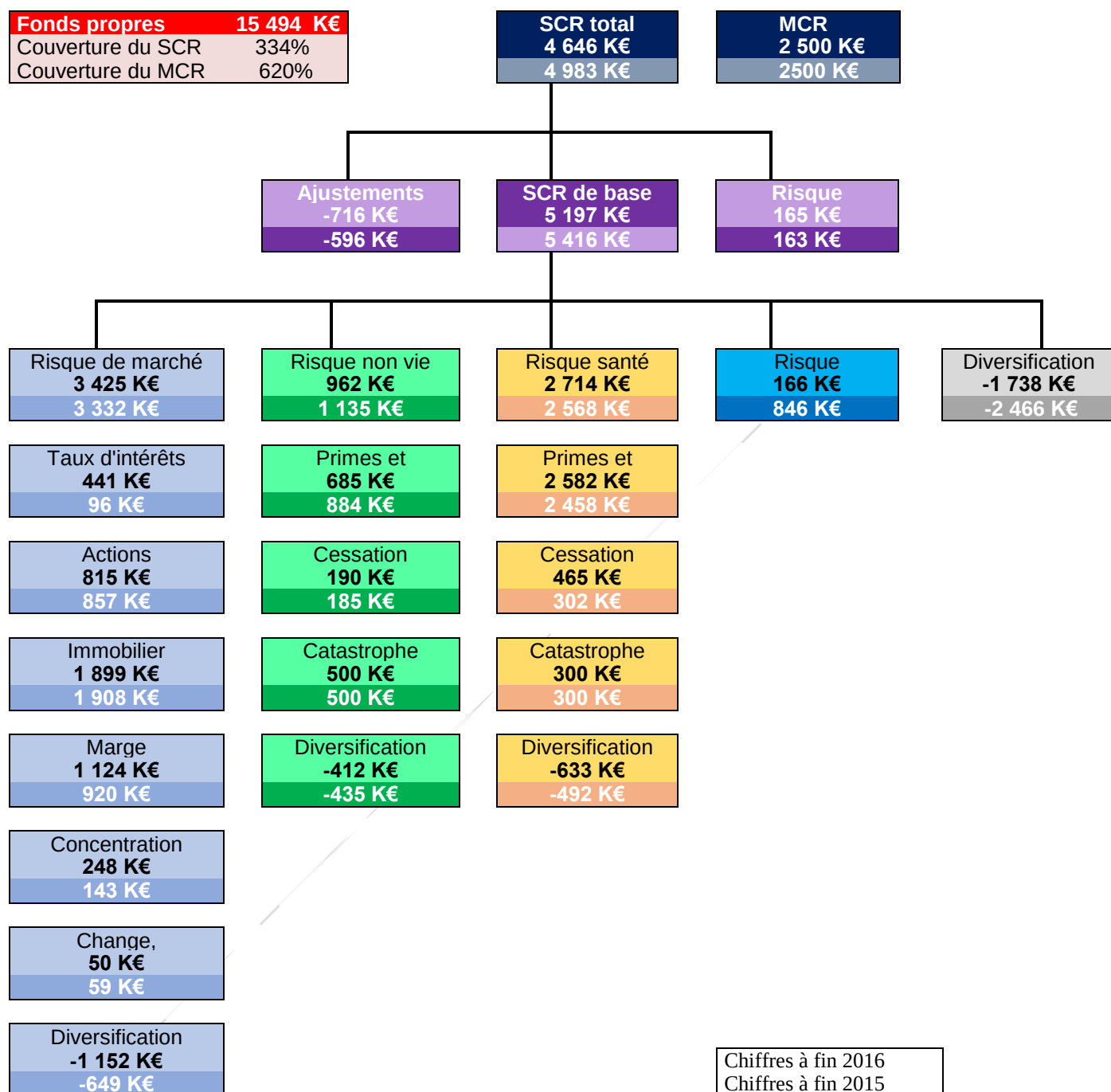
Les risques auxquels l'USU est soumis sont les suivants :

- risque de marché ;
- risque de souscription santé similaire à de la non-vie ;
- risque de souscription non-vie ;
- risque de défaut de contrepartie ;
- risque opérationnel.

Le détail du calcul par module de risques est précisé ci-dessous.

Le MCR est évalué conformément aux spécifications techniques Solvabilité 2, sans simplification particulière.

Dans le cas de l'USU, le critère le plus contraignant est le « plancher absolu » en euros, soit 2 500 k€.



E.3 Utilisation du sous module action fondé sur la durée

L'USU n'a pas demandé à pouvoir bénéficier de la mesure dérogatoire relative au risque action.

E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'USU utilise la formule standard pour le calcul de son SCR, et ne souhaite pas développer un modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les exigences de capitaux requis sous Solvabilité 2 (SCR et MCR) sont largement couvertes par l'USU. Par ailleurs, au regard des évolutions constatées sur les dernières années concernant le taux de couverture du SCR et du MCR, ainsi que les résultats obtenus dans les différents scénarios ORSA, l'USU n'anticipe pas de situations de non couverture à court ou moyen terme.

E.6 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à remonter dans le cadre de cet exercice.

